



CONFERENCE COHERAN

Procès-verbal de la séance du mercredi 3 octobre 2018 à 19h30 Mairie de Corsier

Présent(e)s :

Corsier :	M. Eric ANSELMETTI	Maire
	Mme Joëlle MARTIN WIDMER	Adjointe
	M. François JACCARD	Adjoint
	Mme Dominique BAUMBERGER	Rempl.
	M. Jean-Noël DUCREST	
	M. Dante GIACOBINO	
	M. Charles LASSAUCE	Secrétaire général
Hermance :	Mme Karine BRUCHEZ GILBERTO	Maire
	M. Roland-Daniel SCHNEEBELI	Adjoint
	M. Thierry VIDONNE	Adjoint
	M. Marc FUHRMANN	Rempl.
	Mme Chrystel PION	Secrétaire générale
Anières :	M. Pascal WASSMER	Adjoint
	M. Jérôme JACQUIER	
	M. Jean-Marc THIERRIN	
<u>Excusé(e)s :</u>	M. Daniel MUSCIONICO	CM (Corsier)
	M. Yvan NEJAR	CM (Hermance)
	M. Olivier PFÖRTNER	CM (Hermance)
	M. Antoine BARDE	Maire (Anières)
	Mme Caroline BENBASSAT	Adjointe (Anières)
	M. Philippe GAILLARD	CM (Anières)
	M. Alexandre SOUCAS	CM (Anières)
	Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire générale (Anières)
<u>Invité(e)s :</u>	M. Mathieu DARDEL	Service technique intercommunal
	M. Michel VAGNETTI	Sauvetage d'Hermance
	Mme Stéphanie VAGNETTI	Sauvetage d'Hermance
	M. Grégory CHENAUX	Sauvetage d'Hermance
	M. Dominique PECCOUD	Architecte

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du mercredi 1^{er} novembre 2017.
3. Audition de la société du sauvetage d'Hermance. MM. Michel VAGNETTI et Dominique PECCOUD. Rénovation du local du sauvetage à Hermance.
4. Rapport de la commission intercommunale "Voirie et développement durable".
Séance du jeudi 7 juin 2018.

5. **Rapport de la commission intercommunale “Culture, sport et loisirs”. Séance du jeudi 13 septembre 2018.**
6. **Courrier de la direction générale de l’environnement du 21 septembre : Modification de la loi cantonale sur la gestion des déchets – consultation des communes. GESDEC.**
7. **Transfert de compétences supplémentaires aux communes en matière de réglementation du trafic. M. Mathieu DARDEL.**
8. **Opportunité de conduire une politique commune en matière de migrants?**
9. **Révision des PDComm du CoHerAn : Coordination/collaboration des mandataires.**
10. **Fixation de la prochaine Conférence intercommunale CoHerAn.**
11. **Divers et propositions individuelles.**

M. E. Anselmetti ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participant(e)s.

1. Approbation de l’ordre du jour.

M. P. Wassmer demande la suppression du point 6. Ce point sera mis à l’ordre du jour d’une prochaine séance.

L’ordre du jour modifié est accepté à l’unanimité.

2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mercredi 1^{er} novembre 2017.

Le procès-verbal de la séance du mercredi 1^{er} novembre 2017 n’appelant aucune remarque, il est considéré comme approuvé avec remerciements à son auteur.

3. Audition de la société du sauvetage d’Hermance. MM. Michel Vagnetti et Dominique Peccoud. Rénovation du local du sauvetage à Hermance.

M. P. Wassmer informe d’une audition en commission CoHerAn « Sécurité » en octobre 2016 lors de laquelle la rénovation partielle du local avait été mentionnée.

Le but de la séance de ce soir est de présenter le projet et les coûts.

M. M. Vagnetti, Président de la Société, présente à l’aide d’un document PowerPoint le Sauvetage d’Hermance.

La Société est l’une des 34 sections que comporte la SISL (Société Internationale de sauvetage sur le Léman) formée de 5 sections genevoises, 8 sections françaises, 20 sections vaudoises et 1 section valaisanne.

Historique : Les premières sociétés de sauvetage (section de Genève et de Lausanne Ouchy) ont été créées en 1885 ; la société du Sauvetage d’Hermance a vu le jour en 1889.

Statuts : La société est décrétée d’intérêt public par le Conseil d’Etat, ses sauveteurs sont bénévoles et les interventions sont gratuites.

Financement : Toutes les sociétés sont autonomes et vivent de subventions communales, cantonales et de dons privés. Elles organisent des fêtes, des lotos ou des tombolas et participent à des manifestations communales. Les membres payent une cotisation annuelle.

Le budget de fonctionnement : La section a besoin de CHF 48’000.- par année. Le club entretient le bâtiment, les bateaux, le matériel, les assurances, l’essence et les formations.

Les subventions communales CoHerAn se montent à CHF 32’000.- par année et les subventions cantonales à CHF 6’400.-

Les missions :

- Venir au secours de tous les usagers du lac en difficulté (voiliers, canots, kitesurfs, planchistes, plongeurs, ... et baigneurs)
- Activités de police : surveillance de régates (Bol d’Or ; Genève-Rolle) en tant qu’auxiliaires
- Surveillance des Fêtes de Genève
- Prévention auprès des usagers
- Divers (pollution, animaux et oiseaux)

En 2017, environ 800 heures de présence au local.

Partenaires :

- La Police genevoise et vaudoise de la navigation
- Le service d'incendie et de secours (SIS – SSA – CODIS 74)
- 144 – ambulances et hélicoptère
- Le Service de la faune
- La Capitainerie et ses garde-ports

Moyens d'intervention : Jusqu'en 1950, les interventions se faisaient à l'aviron (aujourd'hui activité sportive : Concours de rame)

- « La Romande » bateau historique en bois
- Vedette d'intervention rapide « Le COHERAN » en aluminium, motorisée avec 2 moteurs de 115 cv
- L'Hermangarde II, unité d'intervention rapide (bateau semi-rigide 150 cv.)

Les membres : La Société de Sauvetage d'Hermance compte dans ses rangs 150 membres soit environ 50 membres sauveteurs, 40 membres rameurs (de nombreux juniors) et autres membres de soutien.

Interventions 2018 : A ce jour 78 interventions.

Formations : Formation interne durant l'hiver et le printemps, formation intersections genevoises et SISL, exercices communs avec les corps constitués et exercices avec l'école d'ambulanciers de Genève en mai de chaque année.

En conclusion :

« Les sauveteurs sont avant tout des amoureux du lac, prêts toute l'année et en tout temps à rendre service ».

M. E. Anselmetti remercie M. M. Vagnetti pour sa présentation.

Questions et remarques

M. J.-N. Ducrest demande si la Société de Sauvetage est rétribuée pour son activité de surveillance lors des régates du Bol d'Or ou de Genève-Rolle.

M. M. Vagnetti précise que la Société est convoquée par la Police. La Société Nautique de Genève verse CHF 1'000.- à la SISL. Il faut savoir que les surveillances coûtent à la Société, notamment en essence.

Pour « Les Fêtes de Genève » qui est une fête cantonale qui se déroule sur le domaine public, on pourrait imaginer que le Sauvetage reçoive une aide du Canton.

Les membres payent une cotisation de CHF 60.- dont CHF 20.- sont reversés au SISL.

Un autre souci consiste en l'absence d'une assurance de protection juridique.

M. J.-M. Thierrin donne quelques précisions sur la situation dans le canton de Vaud où le Sauvetage et les Pompiers sont sur un même pied d'égalité.

M. F. Jaccard remercie la Société de Sauvetage pour leur grande efficacité.

Rénovation du local :

M. E. Anselmetti s'exprime sur les importants travaux à entreprendre sur ce bâtiment datant des années 70.

Mme K. Bruchez Gilberto fait état d'un devis estimatif de CHF 147'000.- TTC présenté aux Exécutifs des 3 communes en septembre 2017 et informe que les communes d'Hermance et d'Anières ont respectivement inscrit dans leur budget d'investissement la somme de CHF 50'000.-

M. D. Peccoud rappelle les différentes étapes de construction du local, lequel n'est plus adapté notamment pour les vigies en hiver.

La cheminée est la seule solution pour chauffer l'ancien bâtiment, lieu de vie équipé d'une kitchenette dont les eaux usées se déversent dans le lac.

Travaux à prévoir :

- Isoler le bâtiment (isolation périphérique) afin de pouvoir, entre autres, tenir des vêtements au sec
- Faire des aménagements intérieurs avec des armoires pour le matériel
- Réadapter le système électrique
- Revoir le système sanitaire avec une pompe de relevage pour évacuer les eaux usées
- Rafraichissement du bâtiment

M. J.-M. Thierrin rappelle que le bâtiment a été construit par les membres du Sauvetage de 1969 à 1973, à l'exception des travaux lacustres. Le bâtiment, construit sur le lac, appartient à la Société, mais est situé sur le lac, domaine de l'Etat.

M. J.-M. Thierrin demande des précisions sur l'état du toit.

M. D. Peccoud précise que la toiture a été entretenue. La sous-couverture en Eternit est de qualité (présence d'amiante) ; le toit n'est pas en mauvais état.

M. J.-N. Ducrest demande s'il est prévu l'installation d'un chauffage.

M. D. Peccoud répond par la négative, cela engendrerait de nombreux problèmes avec l'OCEN pour une mise en conformité avec les normes énergétiques. Le bâtiment sera simplement mis hors gel.

M. R.-D. Schneebeli demande s'il a été envisagé de raser et de reconstruire le bâtiment avec de nouveaux matériaux et une structure plus moderne, la question sous-jacente étant de savoir si les travaux d'un coût estimatif de CHF 147'000.- seront suffisants pour les 10, 15 ou 20 années à venir.

M. D. Peccoud répond qu'une reconstruction n'a pas été considérée, d'autant que l'extension du bâtiment est relativement récente. Le bâtiment a été entretenu, il n'est pas en mauvais état.

M. E. Anselmetti remercie les intervenants pour cette présentation.

[Mme S. Vagnetti, M. Vagnetti, M. D. Peccoud, M. G. Chenaux quittent la séance]

4. Rapport de la commission intercommunale « Voirie et développement durable ». Séance du jeudi 7 juin 2018.

M. E. Anselmetti donne la parole à M. T. Vidonne.

M. T. Vidonne mentionne que l'ordre du jour comportait une présentation de l'ESREC Mobile par les entreprises Pradervand et Serbeco, associées autour de ce concept novateur.

Il a également été question de la fin de la tolérance communale pour les déchets des entreprises.

Concernant la déchetterie itinérante (Mobilitri), M. T. Vidonne annonce que les initiateurs du projet ont obtenu du Canton (Fonds SIG) CHF 200'000.- par année sur 3 ans pour le financement éventuel de cet ESREC Mobile ; pour autant qu'à la fin des 3 ans les communes ne fassent plus de ramassage porte à porte systématique.

Concernant les déchets de cuisine, M. T. Vidonne a transmis une proposition régionale, ce point sera vu avec MM. Girod et Pradervand.

M. E. Anselmetti remercie M. T. Vidonne pour son rapport.

5. Rapport de la commission intercommunale « Culture, sport et loisirs ». Séance du jeudi 13 septembre 2018.

M. E. Anselmetti cède la parole à M. F. Jaccard.

M. F. Jaccard explique que la commission s'est penchée sur les demandes de subventions, notamment la demande de l'association Coherence.

Décision a été prise de reconduire pour 2019 la subvention de 2018 à savoir CHF 4'000.-

La commission s'est aussi exprimée sur le Festival AjAFEST. Les organisateurs sollicitent une aide financière pour l'organisation d'une seconde édition du festival.

La commission a demandé à recevoir un dossier plus complet.

Mme K. Bruchez Gilberto, en raison des délais très courts, demande s'il a été convenu de mettre une somme dans le budget de l'année prochaine.

M. J.-M. Thierrin a trouvé que l'organisation d'AjAFEST par les jeunes de la région avait été extraordinaire. Cette association mérite un encouragement.

M. P. Wassmer confirme que l'investissement des jeunes a été important dans l'organisation de cet événement.

M. R.-D. Schneebeli précise qu'une réflexion a été menée sur comment traiter les demandes de subventions et sur l'organisation même de la prise de décision des commissions. Il a été proposé une rencontre avec les Secrétaires généraux pour réfléchir au suivi des dossiers. Il serait bien de pouvoir obtenir des tableaux en temps et en heure des subventions octroyées par les communes et par CoHerAn. Il s'est posé la question de savoir si les subventions pouvaient être octroyées automatiquement sans demander les comptes et un rapport d'activité.

M. F. Jaccard ajoute qu'il a été envisagé de mettre en ligne sur le site CoHerAn un formulaire (questionnaire) pour les demandes de subvention. Il conviendra, dans un premier temps, de rediriger sur le site les associations ayant adressé leur demande directement aux communes.

La commission s'est également penchée sur le Groupe migrants d'Hermance, la commission souhaitant aider ce groupe à avoir une meilleure visibilité.

M. D. Giacobino serait en faveur d'auditionner les associations.

M. F. Jaccard informe du projet de recevoir Mme O. Peccoud, directrice de Coherence.

Il a été convenu de fixer une séance ces prochaines semaines. Dès 2019, la commission se réunira 2 fois dans l'année.

M. E. Anselmetti remercie M. F. Jaccard pour son rapport.

6. Transfert de compétences supplémentaires aux communes en matière de réglementation du trafic. M. Mathieu Dardel.

M. E. Anselmetti passe la parole à M. M. Dardel.

M. M. Dardel présente un document PowerPoint intitulé :

Transfert de compétences supplémentaires aux communes en matière de réglementation locale du trafic.

Ce sujet s'inscrit dans le cadre de la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT) et du règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (RaLCR).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes sont compétentes pour :

- a) la pose de signaux de danger
- b) la pose des signaux indicateurs de direction
- c) le marquage et la pose de signaux pour les cases de stationnement destinées aux personnes handicapées
- d) le marquage des emplacements interdits au parcage
- e) la pose de miroirs à un accès privé

La volonté des communes est de « *Reprendre la compétence en matière de gestion de la circulation au sens large sur l'ensemble du réseau communal* ».

Sur la demande des grandes communes, il a été déposé un **projet** de modification de la loi consistant en un transfert **complet** des compétences de gestion de la circulation et du stationnement sur le **réseau communal non-structurant**.

Les nouvelles compétences :

- Réglementation du stationnement
- Interdiction de circuler
- Interdiction de tourner
- Sens unique
- Signalisation de chantiers

Les tâches :

- Enquêtes publiques
- Consultation des Départements
- Consultation de la DGT
- Prise d'arrêtés
- Traitement d'éventuels recours
- Elaboration de plans de marquages

M. M. Dardel donne un exemple en présentant les tâches, la durée et les coûts pour une interdiction de stationnement au Chemin des Gravannes à Corsier.

Il en ressort un travail de 5 jours pour un employé communal et un coût de CHF 4'500.- à CHF 6'000.-

Mme K. Bruchez Gilberto explique qu'il n'y aura pas de transfert d'argent, le Canton estimant que cela n'est pas suffisamment important. Lors de l'Assemblée générale de l'ACG, deux communes se sont abstenues. Il faut encore savoir que, *in fine*, c'est la DGT qui décidera puisque le préavis du Département revêt un caractère liant.

Les communes d'Hermance et d'Anières ont demandé que ces changements n'interviennent pas avant janvier 2020.

M. T. Vidonne précise qu'en raison du préavis liant, si le Département n'est pas de l'avis de la commune, il n'y a pas de recours possible.

Des cours doivent être organisés pour le personnel des communes et les Exécutifs intéressés. A ce jour, les cours ne sont pas prêts, des difficultés vont se présenter si les nouvelles compétences entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2019 sans que les communes maîtrisent le sujet.

Aux nouvelles compétences présentées par M. M. Dardel, Mme C. Pion ajoute la gestion des schémas de circulation des chantiers. Les communes espèrent récupérer la plateforme qui existe au niveau de l'Etat.

7. Opportunité de conduire une politique commune en matière de migrants ?

M. E. Anselmetti donne la parole à Mme K. Bruchez Gilberto.

Mme le Maire explique que le Conseil municipal d'Hermance a voté une somme de CHF 5'000.- pour l'organisation de sorties avec les familles du foyer d'Anières. Le but est de favoriser les contacts et rencontres avec les habitants des communes lors de sorties constituées pour moitié de résidents du foyer et pour moitié de communiers.

Les 4 personnes d'Hermance qui organisent les sorties fatiguent et auraient besoin de renfort.

Une discussion plus générale sur l'intégration des migrants pourrait avoir lieu au sein de CoHerAn, sur ce qui se fait déjà, il n'existe pas d'état des lieux.

M. P. Wassmer dit que la commune d'Anières fait beaucoup pour les migrants, mais il serait bien de lister ce qui est entrepris au niveau CoHerAn.

Mme K. Bruchez Gilberto met l'accent sur ce qui fait lien avec les migrants, les signes de reconnaissance donnés par les habitants et les échanges qui permettent aussi aux résidents de donner, de ne pas être uniquement redevables de quelque chose.

M. F. Jaccard mentionne que Corsier emploie des migrants pour aider à l'organisation de toutes les fêtes communales.

M. D. Giacobino remercie toutes les personnes qui collaborent à l'accueil des migrants. M. le Conseiller municipal de Corsier dit être mal informé sur comment il peut collaborer aux actions existantes.

M. E. Anselmetti suggère l'envoi d'un tout-ménage CoHerAn.

M. D. Giacobino fait savoir que les tous-ménages sont de moins en moins lus par les communiens. Il est bien de communiquer par d'autres moyens. M. le Conseiller municipal demande s'il est possible de comptabiliser les personnes consultant le site internet CoHerAn et, si oui, il serait intéressant de prendre connaissance de ces chiffres.

M. J.-N. Ducrest suggère que les responsables du groupe migrants d'Hermance tiennent un stand à la Fête de la Courge pour mieux faire connaître leurs activités.

Mme K. Bruchez Gilberto répond que l'on ne peut pas demander à ces 4 personnes d'en faire d'avantage.

M. M. Fuhrmann suggère que les communes envoient des messages sur les smartphones des communiens CoHerAn 2x/mois informant sur les activités à venir et les besoins éventuels. Cette forme de communication est plus rapide à mettre en place et moins cher qu'un tout-ménage.

Il est encore évoqué la possibilité d'informer par le biais de la Newsletter (lettre d'information).

- M. E. Anselmetti renvoie ce dossier à la commission CoHerAn de la culture, sport et loisirs.

8. Révision des PDCom du CoHerAn : Coordination/collaboration des mandataires.

M. R.-D. Schneebeli informe de la demande de l'Office de l'urbanisme, dans le cadre de la révision du PDCom d'Hermance, de développer des fiches supplémentaires intercommunales et transfrontalières, notamment en termes de mobilité.

Il y a même un projet d'avoir un Plan directeur énergétique pour Arve et Lac.

Il se trouve qu'au niveau de la commission de l'urbanisme et des constructions d'Hermance, les offres de plusieurs mandataires ont été étudiées. Ces mandataires (Urbaplan, Topos) travaillent aussi pour les communes de Corsier et d'Anières.

La question est de savoir si les Exécutifs seraient d'accord de permettre aux mandataires d'échanger des informations et de travailler ensemble sur ces fiches intercommunales.

M. E. Anselmetti précise que Corsier a mandaté Urbaplan et que décision a été prise d'inclure des fiches intercommunales CoHerAn & Co & Meinier. L'échange d'information est nécessaire, il y a tout intérêt à collaborer.

M. P. Wassmer dit l'évidence de trouver des synergies.

M. J.-M. Thierrin, Président de commission PDCom d'Anières, transmettra ces remarques à la commission.

9. Fixation de la prochaine Conférence intercommunale CoHerAn.

La prochaine séance de la Conférence intercommunale CoHerAn est fixée au mercredi 23 janvier 2019 à 19h00 à Hermance

10. Divers et propositions individuelles.

Café diplomatique / Société Nautique de Genève

M. R.-D. Schneebeli informe d'une rencontre avec M. Yann Petremand, Président du Cercle de la Voile de la Société Nautique de Genève. M. R.-D. Schneebeli a fait part de l'interrogation sur l'absence de rétribution aux Sociétés de Sauvetage en échange de leur activité de surveillance pendant la régates du Bol d'Or.

Il faut savoir que l'organisation du Bol d'Or coûte 1 mio par année et que cette organisation est déficitaire (entre CHF 60'000.- et CHF 80'000.- de déficit pour 2017).

La surveillance est exercée par les Sociétés de Sauvetage ainsi que par des bénévoles de la Section Hélice de la Société Nautique.

Les organisateurs sont très reconnaissants envers tous les acteurs impliqués dans la surveillance, notamment pendant la nuit.

M. R.-D. Schneebeli a eu un retour extrêmement positif sur la 47 (Sauvetage d'Hermance) dont les membres sont encadrés par des professionnels. Les membres de la section ont une bonne connaissance des règles de course.

Il a été confirmé que les 147 bénévoles, hors Police, recevaient un bon boisson/nourriture et qu'une indemnité, dont le montant n'a pas été communiqué, était versée à la SISL.

A partir du moment où l'organisation est déficitaire, il est difficile pour le Bol d'Or de donner une indemnité plus conséquente pour les Sociétés de sauvetage. Il y a peut-être quelque chose à aller chercher du côté du Canton, sachant que c'est une obligation pour la Police de veiller à la sécurité des manifestations sur le lac.

M. E. Anselmetti remercie M. R.-D. Schneebeli pour l'organisation de ce café diplomatique.

M. F. Jaccard rappelle que la Société de Sauvetage est formée de passionnés qui payent par leur cotisation pour aller sauver des vies.

Le Bol d'Or est une régates reconnue mondialement, cette manifestation fait partie de l'image de Genève.

S'il fallait intervenir, il faudrait alors aller frapper au niveau du Canton.

Mme K. Bruchez Gilberto rappelle que dans le dossier de répartition des tâches, il est aussi question de la gestion des ports et que les travaux ont été relancés.

Séance Ge-Veille

M. P. Wassmer informe que la commission Sécurité CoHerAn a organisé en juin 2018 la présentation Ge-Veille, programme d'information sur la prévention « sécurité » de la Police cantonale, destiné aux aînés.

M. E. Anselmetti et M. F. Jaccard font un retour très positif de cette manifestation qui a été très bien accueillie.

CoHerAn, quelle définition ?

M. J.-M. Thierrin fait part de la difficulté de définir CoHerAn qui n'a aucune valeur juridique. Il est faux de faire valoir CoHerAn à tout moment alors que « CoHerAn n'existe pas ».

Il serait bien d'expliquer à la population ce que ce terme regroupe, sachant qu'il existe un service intercommunal, des collaborations diverses ... mais que décision a été prise de ne pas poursuivre la rédaction des statuts, afin de ne pas prendre le risque de créer une usine à gaz.

Mme K. Bruchez Gilberto rappelle la charte de collaboration entre les 3 communes signée en septembre 2006. Cette charte a une valeur légale. Mme le Maire d'Hermance revient sur la séance réunissant les CM des 3 communes en date du 1^{er} mars 2017 à la Fondation Brocher lors de laquelle les Conseillers municipaux se sont prononcés à la majorité en faveur de la poursuite de la collaboration CoHerAn.

Il est toujours possible de faire des motions pour une communauté de communes ou même d'envisager une fusion des communes.

Pour M. J.-M. Thierrin, il faut rappeler que CoHerAn n'est pas une communauté de communes.

M. E. Anselmetti fait part de son souhait, en tant que Maire, de continuer à exprimer la volonté de collaboration avec les 2 autres communes.

Pour M. F. Jaccard, CoHerAn existe au travers des collaborations. Dire que CoHerAn n'existe pas, c'est induire la population en erreur.

Pour M. J.-N. Ducrest, il faudrait peut-être rappeler aux communiens l'historique de CoHerAn.

M. J.-M. Thierrin précise qu'il n'est pas contre le CoHerAn, mais qu'il aimerait que cela soit plus clair pour les communiens.

Service technique intercommunal (STIC)

En raison de la charge administrative qui va augmenter pour le STIC (cf. point 6), M. T. Vidonne, en tant que Président de la commission CoHerAn voirie et développement durable, demande aux Maires et aux Secrétaires généraux de mettre en place une gouvernance politique plus claire pour le STIC.

Il a été vu, lors de la fin de la tolérance communale en matière de déchets des entreprises, que les 3 communes n'ont pas adopté la même ligne de conduite.

M. E. Anselmetti informe que sur ce point, le travail a commencé. Il arrive que les Secrétaires généraux soient invités à participer aux séances des Exécutifs CoHerAn.

Réforme des pompiers

M. P. Wassmer informe les membres de la commission CoHerAn sécurité de la tenue prochaine d'une séance avec l'audition de M. Senglet, Président de la commission qui traite de ce dossier.

Un doodle sera prochainement adressé aux membres de la commission.

En l'absence d'autres divers, M. E. Anselmetti remercie les participants et lève la séance à 21h50. M. le Maire de Corsier invite à partager le verre de l'amitié.

Procès-verbal : S. Biffiger